

Foire aux questions concernant le bien-être des chevaux de courses

1. Qui est responsable du bien-être des chevaux de courses ?

Toute personne impliquée dans les courses de chevaux a une responsabilité en matière de bien-être équin. Cela va des entraîneurs et de leurs personnels qui répondent à leurs besoins quotidiens, aux équipes des hippodromes qui fournissent les installations et les équipes pour assurer que l'environnement le jour de la course est le plus propice aux chevaux. France Galop a reçu de l'Etat une mission de service public pour l'organisation des courses de galop et de l'élevage qui y est associé. C'est donc l'entité responsable de la régulation des courses de chevaux et du bien-être des chevaux.

Les courses françaises sont parmi les activités animales les mieux régulées du monde. Les standards demandés dans ce sport dépassent de loin ceux demandés par la législation nationale du bien-être des animaux. France Galop est signataire de la Charte pour le Bien-Etre Equin adoptée le 04 mars 2016 par toutes les composantes de la filière cheval en France et de l'International Agreement for Breeding, Racing and Wagering. France Galop participe activement aux travaux des commissions internationales en faveur du bien-être équin.

2. Les courses de chevaux sont-elles bien surveillées ?

France Galop est aussi garante de la régularité des courses de Galop en France. Les Commissaires des courses s'assurent de l'application du Code des Courses de Galop lors de chaque réunion de courses. Un certain nombre de pratique pouvant porter atteinte au bien-être du cheval sont interdites : faire courir une jument gestante après les 4 premiers mois de gestation, pratiquer des névrectomies, modifier par des artifices le passage de l'air dans les vois aériennes, utiliser la cryothérapie ou la thérapie par ondes de choc.

L'usage de la cravache est très encadré : le modèle et les caractéristiques des cravache est fixé par le code des courses. Les cravaches doivent être entourées d'un manchon amortissant et ne peuvent être utilisées brutalement ou excessivement. Les nombreux moyens vidéo mis en place pour juger les courses qui permettent aussi de surveiller le comportement des jockeys et de sanctionner l'usage abusif de la cravache.

Plus de 12 000 prélèvements de contrôle sont réalisés au Galop pour détecter la présence d'éventuelles substances prohibées sur les chevaux de courses. France Galop lutte contre le dopage et applique une tolérance zéro en matière de médication pour tout cheval engagé au départ d'une course. Des prélèvements sont faits dans toutes les courses.

Ce contrôle s'étend également à l'entraînement, aux périodes de repos des chevaux de courses et à l'élevage. Chaque année, ce sont plus de 300 sites d'entraînement ou de repos qui sont contrôlés avec réalisation de prélèvements en vue de s'assurer que les traitements médicamenteux utilisés sont nécessaires à la santé et qu'il n'y a pas d'abus.

Les 1100 réunions de courses tenues annuellement doivent répondre à un cahier des charges très précis, notamment en matière d'hébergement, de protection et de contrôles des chevaux.

Lorsqu'un jockey ou un cheval chute en course, le cheval n'est pas autorisé à reprendre et finir le parcours, même s'il ne semble présenter aucune difficulté.

Avant la course, le vétérinaire de service peut déclarer « NON PARTANT » un cheval s'il décèle la moindre pathologie et estime qu'il n'est pas parfaitement apte à courir.

3. Quels sont les normes de soins vétérinaires donnés aux chevaux de courses ?

Les courses françaises s'engagent à fournir les meilleurs soins vétérinaires possibles pour les chevaux.

Les hippodromes emploient des vétérinaires expérimentés et équipés pour faire face à toute urgence. Des vans pour chevaux sont disponibles pour assurer l'évacuation vers les cliniques en cas de blessure. Les jours de courses, au moins 2 vétérinaires sont présents sur l'hippodrome, l'un pour assurer les soins d'urgence en cas d'accident et l'autre en charge de faire les prélèvements de contrôle.

Un cahier des charges et un guide de sécurité pour les hippodromes recensent tous les moyens à mettre en place, ainsi que les procédures à appliquer pour toutes réunions de courses.

4. Comment l'âge d'un cheval de course se détermine-t-il ?

Dans l'hémisphère nord, la plupart des chevaux de courses naissent entre janvier et mai. On considère que tous les chevaux de courses prennent un an de plus le 1^{er} janvier de chaque nouvelle année.

5. A quel âge, un cheval peut-il commencer à courir ?

L'âge et le type de course dans laquelle un pur-sang a le droit de courir dépendent d'un certain nombre de facteurs qui sont décrits plus en détails dans le Code des Courses. Un cheval élevé pour courir sur le plat ne peut pas courir avant le début de la saison de course de plat de sa deuxième année, alors que les chevaux élevés pour courir des courses d'obstacles, ne peuvent pas commencer avant le 15 février de leur année de trois ans en haies et en juillet en steeple-chase. De plus, il y a un certain nombre de restrictions d'âge pour les courses d'obstacles dans lesquelles un cheval a le droit de courir, par conséquent de nombreux chevaux seront plus âgés que 3 ans lors de leur première course.

6. Quels sont les bienfaits de l'exercice sur les jeunes chevaux ?

Il existe une grande étude scientifique qui a porté sur l'entraînement à la course des jeunes chevaux de Pur-Sang qui est une race très précoce. Il a été démontré que l'exercice et l'entraînement à la course ont un effet positif sur le développement du système musculo-squelettique du jeune en favorisant la densité osseuse et le développement musculaire. Les Pur-Sang qui ont démarré l'entraînement dès l'âge de deux ans ont vu leur longévité sportive augmenter par rapport à ceux qui démarrent l'entraînement à l'âge de trois ans ou plus.

7. Quel est le degré de risque pour les chevaux de courses?

France Galop travaille constamment à la réduction des risques pour les chevaux et les jockeys. Cependant, comme toutes activités équestres, il n'est pas possible d'avoir un risque zéro pour les participants.

De très nombreux efforts ont été faits pour aménager les hippodromes afin de réduire les risques : utilisation de revêtements antidérapants dans les écuries et accès aux pistes, remplacement des lices en béton par des lices plastiques, amélioration des terrains et des obstacles, remplacement des barres d'appel en bois des obstacles par des barres en mousse, Création de zone de récupération où les vétérinaires peuvent prendre en charge un cheval trop fatigué par sa course, équipements médicaux permettant une prise charge sur place avant le transfert éventuel en van vers une clinique vétérinaire.

Il faut savoir que les chevaux font face au risque de blessure tout au long de leur vie, que ce soit pendant des activités équestres auxquelles ils participent, dans un pré, en faisant de l'exercice chez leur propriétaire ou en faisant ce pourquoi ils ont été élevés, c'est-à-dire courir sur une piste. Une étude faite par l'université de Liverpool montre que 62% des « traumatismes » (allant des écorchures à la fracture) subis par les chevaux de loisir et les chevaux de compétition se produisent dans les prés, contre 13% seulement à l'exercice.

Dans le cas d'un incident au cours d'une course :

- Tout cheval touché recevra immédiatement toute l'attention et les traitements du vétérinaire de l'hippodrome.
- Des médecins et ambulanciers paramédicaux qualifiés sont aussi présents en cas de blessure d'un jockey.
- Si nécessaire, les chevaux de courses et les cavaliers peuvent être transportés du lieu de la course vers un lieu plus approprié pour y recevoir des soins, tel qu'une clinique vétérinaire ou les urgences.

8. Quel est le rôle de France Galop dans la réduction des risques pour les chevaux de courses ?

France Galop prend le bien-être équin très au sérieux et recherche constamment les améliorations susceptibles de réduire les risques tant au niveau des installations que des pistes de courses.

Les accidents qui ont lieu sur les hippodromes sont étudiés, analysés afin d'en connaître les causes et d'apporter des modifications quand cela est possible.

Bien entendu, des efforts constants sont réalisés pour la sécurité des jockeys et leur prise en charge en cas de chute. Ces mesures ne sont pas développées ici, s'agissant d'un document traitant du bien-être du cheval.

9. Est-ce-que le niveau de risque des courses de chevaux diminue ?

Oui. Grâce à la recherche continue et le renforcement strict des standards, le nombre d'accidents, mais aussi leurs conséquences ont fortement diminué.

10. Un service vétérinaire est-il présent chaque jour de course ?

Il y a un certain nombre de personnels et vétérinaires qualifiés présents sur les hippodromes les jours de courses, ils peuvent se classer en trois catégories :

(1) Les vétérinaires chargés des urgences

Il y a au moins un vétérinaire traitant à chaque réunion de courses. Une des responsabilités clé du vétérinaire est de surveiller le bien-être des chevaux et de s'assurer que les standards mis en place par France Galop sont bien respectés. Le vétérinaire traitant peut vérifier l'état de santé de chaque cheval présent sur l'hippodrome, incluant les écuries et le rond de présentation et lors du retour de ces derniers après la course.

(2) Les vétérinaires chargés du contrôle anti-dopage

Une équipe composée d'un vétérinaire et d'un technicien est en place sur chaque hippodrome. Cette équipe effectue des prélèvements de contrôle anti-dopage à l'occasion de chaque course. Plus de 12 000 contrôles sont réalisés au Galop pour détecter la présence d'éventuelles substances prohibées sur les chevaux de courses.

(3) Le personnel technique qui assiste les vétérinaires

Les vétérinaires sont assistés par des techniciens formés à l'intervention d'urgence sur les chevaux.

Les vans d'évacuation sanitaire pour chevaux sont disponibles sur chaque site pour s'assurer d'un transport rapide et sécurisé d'un cheval blessé pour soit des installations vétérinaires, soit un centre de référence équin.

11. Comment les chevaux sont-ils désignés pour le contrôle anti-dopage ?

Des prélèvements biologiques sont effectués, sauf circonstances exceptionnelles, sur les chevaux classés aux 5 premières places dans les épreuves retenues comme support Evénement, aux 3 premières places dans les courses du Groupe 1 et aux 2 premières places dans les courses du Groupe

2. Tous les gagnants sont contrôlés et les Commissaires de courses se réservent la possibilité de faire procéder aux prélèvements biologiques sur tout autre cheval déclaré partant dans la réunion.

12. Pourquoi une blessure peut-elle être une menace pour la vie des chevaux ?

Les blessures les plus sérieuses subies par les chevaux de courses sont les fractures des os. Avec l'avancée de la médecine vétérinaire, un certain nombre de fractures subies par les chevaux peuvent être réparées, permettant au cheval de continuer sa carrière de course ou une autre. Cependant, il peut y avoir des complications qui feront que certaines blessures seront plus difficiles à réparer que d'autres.

Un des plus grands challenges des vétérinaires lorsqu'ils traitent toutes races de chevaux n'est pas de réparer la fracture elle-même, mais les complications post-chirurgicales et la réhabilitation d'un animal de 500kg. Les chevaux sont incapables de s'habituer correctement à la période d'immobilisation indispensable à la réparation osseuse et à la période d'inactivité correspondant à la convalescence. De plus, les chevaux ne peuvent pas rester allongés pendant de longues périodes de temps ou, éviter de s'appuyer sur un membre dans le plâtre. En effet, la réparation osseuse oblige à ne pas mettre du poids au niveau des fractures instables pendant la phase de cicatrisation osseuse. Cela signifie que beaucoup de fractures ne peuvent pas être réparées et ce sans évoquer le risque infectieux qui est très lourd quand la fracture est ouverte.

La souffrance inhérente à l'impossibilité d'immobiliser le foyer de certaines fractures et l'absence d'espoir de réparation font que la mesure la plus humaine à prendre est d'euthanasier le cheval.

Il s'agit toujours d'une décision douloureuse pour le propriétaire et l'entourage du cheval qui est prise quand tout espoir est vain et que le cheval souffre.

13. Qu'est ce que l'euthanasie ?

L'euthanasie pour raison humanitaire peut se définir comme « tuer sans douleur pour délivrer de la souffrance ». Un certain nombre de critères doivent être remplis : lorsque le cheval présente un état médical invalidant, insupportable, ou incurable, lorsque le pronostic vital immédiat est défavorable ou que sa vie sera limitée à un confinement associé à un traitement antalgique continu sans qu'une vie future décente puisse être envisagée.

14. Qu'arrive-t-il aux chevaux à la fin de leur carrière ?

France Galop prend très au sérieux ce qui arrive aux chevaux lorsqu'il quitte la compétition. Notre responsabilité s'étend aussi à la fin de leur carrière de course. Les chevaux de courses sont en France munis de puce, il est donc possible de les tracer pour savoir ce qu'il leur arrive lorsqu'ils quittent le monde des courses. Un certain nombre de chevaux de courses sont confiés à des haras où ils mènent une carrière de reproducteurs. D'autres débiteront une carrière en équitation : les Pur-Sang sont

recherchés pour leurs qualités sportives, leur adaptabilité et leur résistance à l'effort. Enfin, les Pur-Sang sont aptes à devenir des chevaux de loisir, de randonnée ou de promenade.

France Galop travaille avec notamment deux associations caritatives : Au-Delà Des Pistes (ADDP) en charge de la reconversion des chevaux de courses au galop et la Ligue Française de Protection des Chevaux pour les chevaux qui ne peuvent être reconvertis. Les membres de France Galop ont créé en 2007 un fonds de reconversion des chevaux de courses auquel ils versent une fraction de leurs gains en course, permettant ainsi de réunir les moyens d'une reconversion réussie.

De plus en plus de chevaux retraités des courses connaissent une deuxième carrière réussie dans une autre discipline, comme le polo, le dressage, le saut d'obstacles et les spectacles.